



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SERVICE PROPRETE URBAINE - LOT 2: PRESTATIONS DE NETTOYAGE DU MOBILIER URBAIN, DE NETTOYAGE DES GRAFFITIS SUR VOIRIE, FAÇADES, BATIMENT PRIVES ET COMMUNAUX PASSE AVEC LA SOCIETE THOMAS VATEL NETTOYAGE

**DÉCISION N° DM-24-424
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au JOUE le 4 octobre 2024 relatif au marché Service propreté urbaine - Lot 2 : prestations de nettoyage du mobilier urbain, de nettoyage des graffitis sur voirie, façades, bâtiment privés et communaux ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société THOMAS VATEL NETTOYAGE jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société THOMAS VATEL NETTOYAGE, sise 41 rue de Chars 95640 MARINES représentée par M. Thomas VATEL, gérant, le marché service propreté urbaine – lot 2 : prestations de nettoyage du mobilier urbain, de nettoyage des graffitis sur voirie, façades, bâtiment privés et communaux.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 50 0 000 € HT.

L'accord-cadre est passé pour une période d'un an, et est reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241219-lmc1H12714H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/12/2024
Date de Publication : 19/12/2024

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ